

Page: 1/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.07.2020 Révision: 21.07.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: HADALAN TB 12E, Komp. B
- · Code du produit: 40380B
- · **UFI:** *QN70-706M-G00J-QM2F*
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation Liant pour mortier de drainage et de pavage, composant durcisseur
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Sievert Baustoffe GmbH & Co. KG Mühleneschweg 6 D-49090 Osnabrück

Tel.: +49 2363 5663-0

· Service chargé des renseignements:

Abteilung: Produktsicherheit Tel.. +49 2363 5663-0 info-hahne@sievert.de

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Giftinformationszentrum Nord (GIZ Nord) Universität Göttingen,

Tel.: 0551-19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger





GHS05

GHS07

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine m-phénylenebis(methylamine)

(suite page 2)

Page : 2/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.07.2020 Révision: 21.07.2020

Nom du produit: HADALAN TB 12E, Komp. B

(suite de la page 1)

Fettalkoholpolyglykolether

· Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

· Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable. · **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description: Epoxy durcisseur de résine, de la formulation à base de polyamines aliphatiques

· Composants danger	eux:	
CAS: 100-51-6	Alcool benzylique	10-25%
EINECS: 202-859-9		
CAS: 2579-20-6	1,3-cyclohexylènebis(méthylamine)	2,5-10%
EINECS: 219-941-5	♦ Acute Tox. 4, H302	
CAS: 2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	2,5-10%
EINECS: 220-666-8	Skin Corr. 1B, H314;	
CAS: 10563-29-8	N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine	2,5-10%
EINECS: 234-148-4	♠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312	
CAS: 1477-55-0	m-phénylenebis(methylamine)	<2,5%
EINECS: 216-032-5	Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332	
CAS: 169107-21-5	Fettalkoholpolyglykolether	<2,5%

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

GISCODE: $RE\ 1$ (Comp. A+B)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement à l'eau.

(suite page 3)

Page : 3/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.07.2020 Révision: 21.07.2020

Nom du produit: HADALAN TB 12E, Komp. B

(suite de la page 2)

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Movens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Sans objet, le produit n'est pas inflammable.

CO2, poudre ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: D'eau à grand jet.
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Au cours de chauffage ou en cas d'incendie, des gaz toxiques est possible.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un appareil respiratoire approprié.

· Autres indications

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations officielles.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions: Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

(suite page 4)

Page: 4/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.07.2020 Révision: 21.07.2020

Nom du produit: HADALAN TB 12E, Komp. B

(suite de la page 3)

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Garder dans le conteneur d'origine.

Fournir une cuve au sol sans écoulement.

- · Indications concernant le stockage commun: Tenir à l'écart des produits alimentaires.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

pui posse de viavani		
1477-55-0 m-phénylenebis(methylamine) (2,5-10%)		
VLEP sous forme de vapeur et d'aérosol; voir section IV		
2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine (2,5-10%)		
VLEP voir la section IIb		
100-51-6 Alcool benzylique (10-25%)		
VLEP voir la section IIb		
T. 1 T. W. T.		

· DNEL

100-51-6 alcool benzylique

DNEL cutané - travailleur 9,5 mg / kg / pc / j (long terme)

DNEL par inhalation - travailleur 22 mg/m³ (long terme)

2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthyl-cyclohexylamine

DNEL par inhalation - travailleur 20,1 mg/m³

1477-55-0 1,3-benzènediméthanamine

DNEL cutané - travailleur 0,33 mg / kg / pc / j

DNEL par inhalation - travailleur 1,2 mg/m³

· PNEC

100-51-6 alcool benzylique

PNEC (concentration estimée sans effet) 1 mg / l (eau douce)

0,1 mg / l (eau de mer)

2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthyl-cyclohexylamine

PNEC (concentration estimée sans effet) 0,06 mg / l (eau douce)

0,006 mg / l (eau de mer)

1477-55-0 1,3-benzènediméthanamine

PNEC (concentration estimée sans effet) 0,094 mg / l (eau douce)

0,0094 mg / l (eau de mer)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

(suite page 5)

Page : 5/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.07.2020 Révision : 21.07.2020

Nom du produit: HADALAN TB 12E, Komp. B

(suite de la page 4)

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire appropriée.

· Protection des mains:

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Utilisez seulement des gants de protection chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Avant toute réutilisation de l'étanchéité gant de fuite.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Gants de protection en caoutchouc nitrile ou en caoutchouc fluoré (Viton)

Épaisseur recommandée: ≥ 0.5 mm.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- · Protection des yeux: Lunettes de protection hermétiques
- · Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles · Indications générales
· Aspect:

Forme: Liquide
Couleur: Selon désignation produit

· Odeur: Caractéristique · Seuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH: Non déterminé.

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.

Point d'éclair >100 °C

· Inflammabilité (solide, gaz):

Non applicable.

Température d'inflammation: 380 °C
 Température de décomposition: Non déterminé.

• Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Temperature a auto-injummabane. Le produit ne s'enjumme pus spontaneme

• Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

Inférieure: Non déterminé. Supérieure: Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa

• Densité à 20 °C: 1,036 g/cm³
• Densité relative Non déterminé.

Densité de vapeur: Non déterminé.

(suite page 6)

Page : 6/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.07.2020 Révision: 21.07.2020

Nom du produit: HADALAN TB 12E, Komp. B

	(suite de la p
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique à 20 °C:	165 mPas
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Teneur en substances solides:	78,0 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:				
100-51-6 A	100-51-6 Alcool benzylique				
Oral	LD50	1.230 mg/kg (rat)			
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (rbt)			
Inhalatoire	LC50/4 h	4.178 mg/l (rat)			
2855-13-2 3	3-aminome	éthyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine			
Oral	LD50	1.030 mg/kg (rat)			
Dermique	LD50	1.840 mg/kg (rab)			

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Page : 7/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.07.2020 Révision : 21.07.2020

Nom du produit: HADALAN TB 12E, Komp. B

(suite de la page 6)

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

alcool benzylique 100-51-6

Toxicité pour les algues 79 (3h) mg / l (Scenedesmus quadricauda)

640 (96h) mg / l (algue Scenedesmus sp.)

Toxicité pour les bactéries 658 (16h) mg/l (Pseudomonas putida)

71,42 (30min) mg / l (Photobacterium phosphoreum)

400 (30min) mg / l (Pseudomonas putida)

Daphnia 400 (24) mg / l (daphnies (puces d'eau))

Toxicité pour le poisson 645 (48h) mg / l (ide)

10 (96h) mg / l (Lepomis macrochirus)

2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Toxicité pour les algues CE50 / 72 h: 37 mg / l (Scenedesmus subspicatus)

CE 88/302

Toxicité pour les bactéries CE10 / 18h: 1,120 mg / l (Pseudomonas putida)

Bringmann et Kühn, Z. rétention d'eau Forsch. 10, 87-98 (1977)

Daphnies CE50 / 28h: 23 mg / l (daphnies (puces d'eau))

TG 202 de l'OCDE

CE50 / 504h: 3 mg / l 202 de l'OCDE, partie 2

Toxicité pour les poissons CL50 / 96 h: 110 mg / l (Brachydanio rerio)

CE 84/449

10563-29-8 N '- (3-aminopropyl) -N, N-diméthyl-1,3-diamine

Daphnies (48h) 9,2 mg / l (daphnies (puces d'eau))

Directrice de l'OCDE 2029016-45-9 de nonylphenolpolyglycolether

Toxicité sur bactéries> 1 000 mg / l (fermentation test en tube)

Toxicité pour le poisson (96h) 1 - 10 mg / l (Guppy)

(96h) 1 - 10 mg / l (poisson zèbre)

9016-45-9 nonylphenolpolyglycolether avec 30 OE (pâteux)

Toxicité pour le poisson (24)> 500 mg/l (Guppy)

- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Pour l'élimination, les réglementations locales doivent être respectées. Composants non durcis à une incinération appropriée.

Le produit peut être éliminé après durcissement avec les ordures ménagères.

(suite page 8)

Page : 8/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.07.2020 Révision: 21.07.2020

Nom du produit: HADALAN TB 12E, Komp. B

(suite de la page 7)

· Catalogue européen des déchets

08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au t	ruisport
14.1 Numéro ONU	
DOT, ADR, IMDG, IATA	UN2735
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
ADR	2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S
	(ISOPHORONEDIAMINE, 1, 3
	cyclohexylènebis(méthylamine))
IMDG, IATA	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O., (ISOPHORONEDIAMINE, 1,3
	(1301110KONEDIAMINE, 1,3 Cyclohexanedimethanamine)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, IMDG, IATA	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
w Delta Control of the Control of th	
	0.14 (*)
Classe Étiquette	8 Matières corrosives. 8
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	III
	III
14.5 Dangers pour l'environnement: Marine Pollutant:	Non
	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention, Matières compaines
nuntesaieur Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	Attention: Matières corrosives.
	F-A,S-B
	Alkalis
Stowage Category	A
Segregation Code	SG35 Stow "separated from" SGG1-acids
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II	
de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 5 L
	On cargo aircraft only: 60 L
ADR	
	5L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1
	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 2 ml
	mı Quantité maximale nette par emballage extérieu.
	1000 ml
Catégorie de transport	3
- •	(suite page

Page : 9/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.07.2020 Révision : 21.07.2020

Nom du produit: HADALAN TB 12E, Komp. B

	(suite de la page
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
Excepted quantities (EQ)	Code: E1
	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
	Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A
	(ISOPHORONEDIAMINE, 1,3
	CYCLOHEXYLÈNEBIS(MÉTHYLAMINE)), 8, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Prescriptions nationales:
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Fiche de données de BG:

Directives pratiques pour traiter avec des résines époxy

(Edité par l'industrie de la construction association professionnelle)

www.bgbau.de ou www.gisbau.de

Poignée systèmes époxy en toute sécurité

(Publié par Plastics Europe)

www.plasticseurope.org

BGR 227 "Epoxy Resins"

(Publié par la Fédération des associations professionnelles)

www.dguv.de

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

(suite page 10)

Page: 10/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.07.2020 Révision: 21.07.2020

Nom du produit: HADALAN TB 12E, Komp. B

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique-toxicité à long terme pour le milieu aquatique-Catégorie 3

(suite de la page 9)